



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 30 MARS 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DG et  
GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 30<sup>e</sup> jour du mois de **MARS**, de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des sessions.

**SONT PRÉSENTS** Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.*

**EST ABSENTE** la conseillère *Rollande Rouleau*.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)**

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 heures. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

**2.0**

**2015-03-7283**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Wayne Stratton*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**2015-03-7284**

**Amendement au contrat de travail de la préposée à l'entretien des immeubles municipaux (3.0)**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'amender le contrat de travail de la préposée à l'entretien des immeubles municipaux;

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Wayne Stratton*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead l'amendement au contrat de travail avec la préposée à l'entretien des immeubles municipaux, dont copie est classée au dossier de l'employée. Le montant de la dépense étant prélevé à même les budgets Administration et Loisirs et culture.

**ADOPTÉE**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 30 MARS 2015**

MAIRE

DG et  
GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**4.0**  
**2015-03-7285**

**Honoraires additionnels pour la révision des plans et devis - Réfection de la rue Junction et du chemin Hackett (4.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil adoptait, le 7 juillet 2014, la résolution 2014-07-7000 en vue d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme EXP pour préparer les plans et devis du projet de réfection de la rue Junction et du chemin Hackett;

**CONSIDÉRANT QU'**il avait été ultérieurement décidé par le conseil de se limiter aux travaux du chemin Hackett à l'automne 2014 et que cette décision avait donné suite à l'appel d'offres n° 2014-37 intitulé « Octroi du contrat pour l'exécution des travaux et de ses infrastructures afférentes – Réfection du chemin Hackett »;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la résolution 2014-10-7076, adoptée lors de l'assemblée générale du 6 octobre 2014, l'appel d'offres n° 2014-37 relatif à la réfection du chemin Hackett a été annulé en raison d'égalité entre les voix des conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite que des modifications additionnelles soient apportées aux plans et devis de la rue Junction et du chemin Hackett étant donné que différents travaux ont été réalisés par le département des Travaux publics et que plusieurs mises à jour s'avèrent nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ajustements n'étaient pas prévus à l'offre de services initiale présentée par la firme EXP, laquelle a pour référence STTV-00032195;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Wayne Stratton  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil approuve les honoraires additionnels d'un montant de **2 400 \$**, taxes en sus, à la firme EXP inc., conformément à l'offre de services n° STTV-00032195 produite par ladite firme, en vue de réviser les plans et devis de la réfection du chemin Hackett et de la rue Junction. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Transport.

**ADOPTÉE**

**5.0**  
**2015-03-7286**

**Octroi d'une troisième extension dans le cadre de l'offre d'achat d'une partie du lot 111 du cadastre officiel de Rock Island (5.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil octroyait, par la résolution 2014-12-7176, lors d'une assemblée spéciale tenue le 16 décembre 2014, une seconde extension à l'offre d'achat initiale approuvée par le conseil en mai 2014, par la résolution 2014-05-6919;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acheteur a dûment envoyé, le 15 mars 2015, une requête écrite à la Ville en vue de demander une troisième extension à l'offre d'achat;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil constate les progrès du projet et qu'il est enclin à octroyer une troisième extension;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par André-Jean Bédard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil accorde à l'acheteur une troisième extension d'une durée d'un an soit du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, le tout, tel qu'il appert de l'annexe joint à la présente sous l'**Annexe A**, lequel fait partie intégrante de l'offre d'achat signé en date du 6 mai 2014.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 30 MARS 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DG et  
GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit annexe.

**ADOPTÉE**

**6.0**  
**2015-03-7287**

**Amendement à la résolution 2015-02-7246 intitulée « Signature d'un contrat avec Joanne Lajeunesse McKay à titre d'agente de développement » (6.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Wayne Stratton  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le quatrième paragraphe de la résolution 2015-02-7246 soit modifié par celui-ci :

« **QUE** le conseil nomme et embauche Mme Joanne Lajeunesse McKay à titre d'agente en développement le tout, conformément aux modalités d'emplois discutées et acceptées par les parties. Le montant total et maximal alloué à ces mandats ponctuels est de **3 000 \$**. Cette dépense est appropriée à même le budget Urbanisme. »

**QUE** le dernier paragraphe de ladite résolution soit abrogé.

**ADOPTÉE**

**7.0**

**VARIA (7.0)**

**8.0**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (8.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.

**9.0**  
**2015-03-7288**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (9.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par André-Jean Bédard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 12.

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*

\_\_\_\_\_  
**M. Philippe Dutil,  
Maire**

\_\_\_\_\_  
**Me Karine Duhamel,  
Directrice générale et greffière par  
intérim**